

député il est nécessaire de faire une évaluation de ces questions, une évaluation de ce sujet de prix et on n'entend pas des choses sur cela dans ce que le député a dit. Et je voudrais demander, si possible, si le député pense que ce petit prix, ce prix qui est beaucoup moindre qu'on ne le dit dans le rapport de la société, comme évaluation de la société... on voit que le prix est beaucoup moindre que cela. Est-ce que c'est quelque chose pour nous comme députés de considérer cela comme un problème?

**M. Ricard:** Madame la Présidente, d'abord j'aimerais remercier mon honorable confrère de Essex-Windsor (M. Langdon) de me poser les deux questions qu'il vient de faire. Il me parle d'abord de la différence de position du gouvernement entre la vente de la de Havilland et celle de la Canadair. Je ne pense pas que nous ayons eu une approche différente entre ces deux ventes, madame la Présidente. Dans le cas de la de Havilland, c'était une société qui fabriquait des avions, mais qui ne pouvait pas les vendre et la société Boeing était la mieux placée, puisqu'elle en fabriquait, elle, et qu'elle en vendait aussi.

Dans le cas de la Canadair, les ventes se faisaient, sauf que la société, comme elle n'avait plus besoin de l'appui du gouvernement fédéral et qu'elle était en concurrence directe avec le secteur privé, on a décidé tout simplement de retourner au secteur privé ces deux sociétés de la Couronne.

Or, je ne pense pas qu'il y ait eu de différences d'opinions, de différences de stratégies ou des différences entre la vente de la de Havilland et de la Canadair. C'est tout simplement une politique d'ensemble que le gouvernement canadien a établie depuis que nous sommes au pouvoir et que nous allons respecter. Nous allons garder la technologie ici. Si on regarde la de Havilland, les ventes qui ont été faites jusqu'à ce jour et celles sur le tableau pour les prochaines quatre années, je ne pense pas que nous puissions parler de perte d'emplois ni de manque de transfert de technologie puisque nous gardons les emplois et notre technologie ici.

Dans le cas de la Canadair, c'est la même chose. La Bombardier s'est engagée à respecter le nombre d'emplois que la Canadair possède déjà. Elle s'est engagée aussi à investir dans la recherche et dans le développement. Elle s'est engagée aussi à garder sa technologie ici. Alors tout cela dans ma tête, à moi, cela sonne très cohérent et je ne pense pas qu'il y ait de difficulté à comprendre cela.

Maintenant, l'autre question qu'il m'a posée, c'est sur le prix de la vente de la Canadair comparativement à la valeur qui était donnée aux livres par ceux qui ont fait l'analyse du bilan financier de la Canadair.

Lorsqu'on fait des appels d'offres pour vendre quelque chose et qu'on invite 150 compagnies à faire des offres sur un projet semblable, c'est bien évident que les 150 ne sont pas tous des fous. Lorsqu'ils placent un prix qui semble être sur la même longueur d'ondes, si on veut, il faut quand même reconnaître que ces gens-là ont aussi fait le bilan financier de la société, qu'ils ont aussi rencontré des gens, qu'ils ont aussi regardé les livres et que pour eux, le bilan financier, c'est ce que la compagnie vaut aussi actuellement et c'est aussi le *goodwill* de la compagnie. Alors ils ont sûrement «positionné» toutes ces choses-là. Ils ont comparé les prix. Ils sont arrivés à une offre que le gouvernement a acceptée. Alors je ne vois pas pourquoi on

doit se limiter sur la valeur du prix puisque l'offre a été acceptable au gouvernement et à la CDIC.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Reprenons le débat. Je donne la parole au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston).

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Je serai bref, mais j'aimerais faire quelques remarques à propos de cette vente et de la privatisation telle que je la conçois, ce qui est aussi, à mon avis, la façon de voir de la plupart de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Je rappelle aux députés que lorsque la société Canadair a été achetée, au milieu des années 70, le ministre libéral d'alors a déclaré que le gouvernement avait l'intention de remettre Canadair au secteur privé en temps et lieu, à l'avenir. Ce principe et cette politique n'ont jamais été abandonnés par le gouvernement libéral. En fait, en 1980, lorsque j'étais président du Conseil du Trésor, le premier ministre d'alors, Pierre Elliott Trudeau, m'a confié le mandat de la privatisation.

Canadair était l'une des sociétés qui figuraient alors sur notre liste. Des études ont été effectuées sur cette société ainsi que d'autres. Mais comme l'histoire nous l'a maintenant démontré avec tant de clarté, il est très difficile d'entamer toute forme de privatisation raisonnable, surtout pendant une période de marasme économique comme celle que nous avons traversée au début des années 80.

Madame la Présidente et chers collègues, tout programme de privatisation doit se fonder sur les principes fondamentaux suivants: il doit servir l'intérêt supérieur des contribuables canadiens; il faut conclure une transaction commerciale judiciaire en vertu de laquelle les sociétés d'État seront vendues; l'intérêt national, par exemple, ne doit plus exiger que l'État conserve ces sociétés. Ce sont ces principes qui ont guidé mes réflexions lorsque j'ai étudié le mandat de la privatisation.

Je n'ai jamais été partisan de l'ingérence gouvernementale par le truchement des sociétés d'État. Les sociétés d'État ont toujours répondu à des besoins nationaux très importants, et elles continuent de le faire, aux niveaux provincial et fédéral.

Il suffira que je rappelle à certains de nos amis conservateurs de l'Ouest dans quelle mesure le gouvernement de l'Alberta, que l'on considérait alors comme un gouvernement de droite, est intervenu dans de nombreux secteurs de l'économie par l'entremise de sociétés d'État. Il ne faut donc pas faire d'idéologie dans ce débat. En personnes politiques réalistes, nous devons rechercher, dans cette affaire, le plus grand bien des contribuables. Comment préservera-t-on la technologie? Comment protégera-t-on les emplois? Comment augmentera-t-on le nombre d'emplois hautement spécialisés? Quel rendement efficace les contribuables en retireront-ils?

● (1250)

J'ai étudié certains aspects de la transaction, et je voudrais parler de l'un d'eux en particulier.

[Français]

... qui saute aux yeux, si vous voulez, c'est-à-dire la question du risque qui va continuer et qui sera pour au moins, si j'ai les bonnes dates ici, pour à peu près 15 ans, madame la Présidente, cela va mettre un fardeau potentiel sur le dos des contribuables canadiens.